

Extrait du document de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude (CCCE) soumis au vote du Conseil communautaire le jeudi 29 janvier 2026

4. FINANCES – Débat d'orientations budgétaires 2026

Rapporteur : Bernard LALOUX

Lors du conseil communautaire du 26 février prochain, il sera voté le budget principal et les budgets annexes (SPANC, pôle déchets...) 2026. Comme la loi l'oblige, le conseil communautaire doit débattre sur les orientations budgétaires 2026 dans les 10 semaines qui précèdent l'examen du budget ».

En matière sociale, les projets 2026 sont les suivants :

« ➤ Intégration de 100 000 € de subventions d'investissement exceptionnelles en 2026 (Fondation Solacroup et SNSM Dinard – subventions non encore votées mais qui seront proposées au vote du conseil communautaire avec un avis favorable du Bureau) ➤ La DSC a été maintenue à 323 000 € pour 2026, le prochain conseil communautaire la votera de manière effective ainsi que les modalités.

➤ **Micro-crèche de St Lunaire : l'opération continue en 2026, principalement la phase études, menée avec Emeraude Habitation et la commune, l'opération étant un projet mixte avec une micro-crèche et des logements locatifs à l'étage.**

➤ Aménagement d'un terrain soupape pour les gens du voyage (inscrit dans le futur schéma départemental des gens du voyage). Ce terrain serait réalisé sur le terrain du Livenais à Pleurtuit ».

Commentaire :

pour la micro-crèche de Saint Briac, rien ne figure dans les orientations budgétaires de la CCCE.